



Conseil Communautaire
16 décembre 2021
Tavaux – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 59
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 10 décembre 2021
Date de publication : 24 décembre 2021

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, N. Burtin, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P. Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L. Croiserat, J.M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, D. Gindre, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, C. Mathez, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pavvret, J. Péchinot, A. Pernoux, J.M. Rebillard, J.C. Robert, J.Y. Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, P. Verne.

Conseillers absents ayant donné procuration :
M. Berthaud à I. Mangin, A. Borneck à A. Hamdaoui, J.P. Cuinet à S. Champanhet, C. Demortier à J. Péchinot, T. Gauthray-Guyenet à S. Calinon, D. Germond à C. Nonnotte-Bouton, I. Girod à J.B. Gagnoux, P. Jaboviste à S. Marchand, M. Mbitel à N. Jeannet, C. Monneret à J.M. Daubigney, F. Rigaud à A. Callegher, C. Riotte à J.L. Croiserat, P. Roche à J. Gruet, D. Troncin à G. Soldavini.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :
J.L. Bonin, G. Ginet, N. Gomet, P. Jacquot, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, A. Mathiot, H. Prat, E. Saget, P. Viverge.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 157/21

Objet

Avenant aux contrat
d'affermage du service
public de l'assainissement
de la Commune de
Foucherans

Secrétaire de séance

Jean-Paul CHAPIN

Rapporteur :

Gérard FERNOUX-
COUTENET

Par un contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage signé le 29 novembre 2011, la commune de Foucherans a confié la gestion de son service public d'assainissement à la Société de Gérance de Distribution d'Eau (SOGEDO).

Le 1^{er} janvier 2021, cette commune a transféré sa compétence assainissement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. De ce fait, le contrat de délégation de service public a également été transféré.

Une instruction fiscale en date du 1^{er} août 2013, applicable au 1^{er} janvier 2014 (TVA - CHAMP, TVA - DED, TVA - IMM), modifie les règles d'assujettissement de la TVA des collectivités territoriales. En effet, cette instruction permet aux collectivités ayant délégué leur service public d'assainissement, d'être assujetties à la TVA.

Pour les contrats en cours, cet assujettissement est optionnel. Cependant, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, par délibération n° GD101/19 du 19 septembre 2019, a décidé de bénéficier de cette option et donc d'assujettir à la TVA le service public d'assainissement.

Afin d'assurer une harmonisation entre l'ensemble des contrats de délégation de service public, la SOGEDO et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se sont rapprochées pour rédiger une

proposition d'avenant à ce contrat. Cet avenant a pour objet de prendre en compte les nouvelles modalités d'application de la TVA, en modifiant les articles concernés tout en maintenant l'équilibre économique du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la Délégation de service public d'assainissement pour la commune de Foucherans, ci-annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à signer le présent avenant.

Fait à Tavaux,
Le 16 décembre 2021,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Services Techniques / Service Eau et Assainissement
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Commune de Foucherans

